

DELIBERATION N° 36

Convention de gestion globalisée de stationnement – avenant n°16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :34

Nombre de votants :38

LE 24 NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 16 novembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 3.2), M. VERGER Daniel, M. LEGRAS Liliane, M. DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 47), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n° 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 4), M. LAPENA Christian, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 48), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 7), M. CHAUVIERE Jean-Claude.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 4 à n° 53), M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AUDIGOU Sabine à M. MENARD Joël (de la question n° 48 à n° 53), Mme SANOKO Barkissa à Mme MELE Claire (de la question n° 7 à n° 53), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a conclu avec la société VINCI Park un contrat de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation du stationnement payant sur voirie et en ouvrages le 26 mars 1990.

Ce contrat, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2011, englobe les emplacements payants sur la voirie (zones verte et orange), le parking de surface de l'Hôtel de Ville, les 2 aires de camping-cars, le parking de la Barre et le parking Saint-Jacques.

La Ville de Dieppe ne disposant pas de toutes les compétences pour exploiter en régie ce service public, elle envisage de conclure un nouveau contrat de DSP sur un périmètre au moins équivalent.

En parallèle, depuis l'automne 2010, elle a entrepris une réflexion approfondie sur le stationnement en centre-ville et sur le front de mer. A cet effet, la Ville a missionné le cabinet d'études SARECO, spécialiste du stationnement, dont les conclusions ont été rendues courant juin 2011.

Des options importantes y sont proposées, qui nécessitent un arbitrage politique et une concertation avec les usagers. Un groupe de travail a été constitué en vue de la détermination des grands axes du stationnement dans le centre-ville.

C'est pourquoi, il semble difficile de conclure un nouveau contrat de DSP, qui est une procédure lourde, engageant la Ville et son partenaire sur le long terme, avant l'expiration de l'actuel contrat, soit le 31 décembre 2011.

L'article L 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de prolonger d'au maximum 12 mois, et sans en modifier l'économie générale, la durée d'un contrat de DSP par voie d'avenant dès lors qu'il existe un motif d'intérêt général. Ce délai supplémentaire permettrait à la Ville de conclure un nouveau contrat de DSP dont l'entrée en vigueur interviendrait le 1er janvier 2013.

Vu :

- l'article L 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la convention de gestion globalisée du stationnement en date du 26 mars 1990 ;
- l'avis de la Commission de délégation de service public de la Ville de Dieppe en date du 9 novembre 2011 ;
- l'avis de la commission n° 3 en date du 14 novembre 2011 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n° 16 (joint en annexe) portant sur la prolongation de 12 mois du contrat de DSP avec VINCI Park à compter du 1er janvier 2012
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et toutes les pièces y afférentes.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire